

Règlement des licences pour les Officiels de Swiss Sailing

pour les aspirants «officiels» ainsi que
pour les «officiels» déjà détenteur d'une licence

1. Bases

1.1 Objectifs

La licence permet d'assurer la qualité des régates au moyen d'une attestation de formation, d'expérience et de perfectionnement suffisant des directeurs de comité de course et des juges pour les courses en flotte et les courses par équipes.

1.2 Compétence:

Le comité «Régates» est responsable de l'attribution des licences.

2. Première attribution de licence

2.1 Conditions:

- Etre membre d'un club affilié à Swiss Sailing,
- Accepter le code de conduite des officiels de Swiss Sailing,
- Avoir suivi les cours de formation de Swiss Sailing (voir concept des cours, point 5.1),
- Avoir suffisamment d'expériences selon les critères d'exigence dans la fonction choisie,
- Recommandation du responsable régional de la formation.

2.2 L'attribution d'une licence se déroule en deux étapes :

- Candidat: Avoir suivi les cours I et II.
- Licence: Avoir suivi le cours III (NRO ou NJ) et atteindre les critères d'exigences mentionnés dans les preuves d'activités pour la fonction choisie (NRO, NJ ou ND).

2.3 Demande de licence

Le candidat ayant atteint les critères d'exigences correspondant au poste choisi, envoie au responsable régional sa demande de licence au moyen du tableau Excel personnel (preuves d'activités) dûment rempli. Ces preuves d'activités seront contrôlées par le responsable régional et ensuite cette demande sera transmise au directeur de la formation qui attribuera la licence. Les demandes seront traitées deux fois par année : 30 avril et 31 octobre de l'année en cours.

2.4 Après attribution de la licence, le directeur de la formation informera les parties suivantes :

- Directeur du département «régates»
- Président de la commission «officiels»
- Secrétariat de Swiss Sailing

3. Renouvellement de la licence

3.1 Les licences doivent être renouvelées pour chaque période (voir durée et validité, point 4).

A la fin de la période, les preuves d'activités se font au moyen du tableau Excel personnel, correctement rempli. Ces preuves d'activités seront envoyées et contrôlées par le responsable régional.

3.2 Si les critères d'exigences des preuves d'activités sont atteints, la licence sera renouvelée par le président de la commission de formation Swiss Sailing.

3.3 Le président de la commission de formation informera les instances mentionnées au point 2.4.

4. Durée et validité

- 4.1 La validité de la licence correspond à la validité des Règles de Course de l'ISAF.
- 4.2 La validité d'une licence en cours est de 3 mois après le début de la période suivante.
- 4.3 Les licences établies en cours de période doivent être renouvelée lors de la prochaine période régulière.
- 4.4 Les licences seront établies par le secrétariat de Swiss Sailing. La liste des officiels agréés sera publiée et mise à jour sur le site internet de Swiss Sailing.

5. Cours Swiss Sailing et licences

- 5.1 Les cours ci-dessous seront, selon besoin, organisés par le responsable régional et donnés par un instructeur reconnu de Swiss Sailing.

Cours I	<u>Règles de course</u> Explication des RCV de l'ISAF et travail de cas pratiques
Cours II	<u>Cours de base pour „Officiels“</u> Bases pour la conduite d'une régate.
Cours III-NJ	<u>Cours Jury</u> Formation pour Juge National (NJ).
Cours III-NRO	<u>Comité de course</u> Formation pour Directeur de Comité de course national (NRO).
Cours III-ND	<u>Délégué</u> Formation pour Délégué national (ND).
Cours IV	<u>Formation continue</u> Formation continue dans tous les domaines (NJ, NRO ou ND).

- 5.2 Les licences suivantes sont établies par Swiss Sailing :

- Juge national (abréviation NJ)
- Comité de course national (abréviation NRO)
- Délégué national (abréviation ND)

6. Remarque

Pour obtenir une licence après une longue période d'inactivité, il est nécessaire d'effectuer une demande motivée auprès de la Commission de formation en y joignant son tableau Excel personnel dûment rempli (preuves d'activité). La commission appréciera la demande et décidera des conditions du renouvellement de la licence.

7. Documents annexes

- Preuves d'activités NJ, NRO, ND
- Code de conduite des officiels
- Concept de formation Swiss Sailing
- Tableau Excel personnel pour demande / renouvellement de licence

Ce règlement remplace le règlement de janvier 2013.